

Le 17 mars en mobilisations, manifestations ou en grève... Tout est bon pour l'action. exigeons notre dû !

La question du pouvoir d'achat, de la rémunération est désormais la question centrale pour la majorité de la population. Elle passe même, selon les derniers sondages, devant la question de la santé. Cela ne nous surprend pas au vu de l'inflation galopante de ces derniers mois qui met toujours plus en difficulté de très nombreuses et nombreux salarié.es, retraité.es, précaires et jeunes de ce pays. Surtout que selon l'Insee, l'inflation devrait atteindre au 1er semestre 2022 entre 3 et 3,5 %. Il y a encore quelques mois, les prévisions tournaient autour de 2,8 % pour début 2022. Sans oublier le scandale des profits engendrés pendant la crise sanitaire notamment par une minorité. Ce ne sont pas les miettes données par le gouvernement comme les chèques énergie, l'indemnité inflation ou l'augmentation de 0,9 % du SMIC, les quelques mesurette pour les fonctionnaires qui va résoudre les problèmes rencontrés par une majorité de la population ! C'est bel et bien l'augmentation des salaires qu'il faut plus que jamais revendiquer.

Faire entendre notre mécontentement à la DGFIP

Depuis des années, les agentes et agents de la DGFIP subissent suppressions d'emplois sur suppressions d'emplois, restructurations sur restructurations détériorant à chaque fois un peu plus leurs conditions de travail. Depuis des années, les agentes et agents se sont « adapté.es » à toutes les évolutions afin d'assurer au mieux leurs missions de service public...mais sans jamais voir d'augmentation de leur rémunération. Certes, la DGFIP ne peut agir sur notre point d'indice mais elle

peut augmenter notre rémunération en dégelant notre régime indemnitaire (ACF, IMT). Pour cela elle dispose de marges de manœuvre financières !

En juin prochain, la Direction Générale a décidé d'ouvrir des négociations sur le volet indemnitaire.

Dès à présent nous devons peser, nous mobiliser par tous les moyens, pour que les revendications que nous portons soient entendues :

L'attribution de 20 points de l'Allocation Complémentaire de Fonction (ACF) par an à l'ensemble des personnels.

La revalorisation de l'Indemnité mensuelle de technicité (IMT) à 200€ mensuels avec l'application du taux « normal » de pension civile, soit une majoration de 90€ par mois environ.

Le refus de tout dispositif de rémunération au mérite.

**Après le 27 janvier, continuons à nous mobiliser par tous les moyens !
Ensemble le 17 mars pour une nouvelle journée interprofessionnelle !
Ensemble tous les autres jours pour exiger notre dû !**

